



PRIME DE TRACTION

PRIME DE TRACTION : NOUVELLE VICTIME DE LA RÉFORME DU FERROVIAIRE

Dans la continuité de la mise en place de la réforme du ferroviaire, la direction étend son œuvre de destruction de tous les systèmes contribuant à l'unicité des activités. La nouvelle victime de cette politique de détricotage est le système de primes de traction.

Jour après jour, chaque activité devient de plus en plus autonome ; le système de primes de traction actuel apparaît pour nos dirigeants comme une épine dans le pied car unificateur de la production des ADC.

La CGT a toujours expliqué que ce système était injuste et obscur (trop peu de personnes connaissent exactement la méthode de calcul) mais elle reconnaît qu'il a l'avantage d'être un système intégrateur dans le sens où l'ensemble des activités y participait, FRET compris.

La prime complémentaire (PC) est issue de la mise en commun de l'ensemble des kilomètres réalisés par les conducteurs de toutes les activités. Cette somme, fruit des kilomètres parcourus, donne au niveau national une enveloppe équivalente pour la prime complémentaire. Cette PC est redistribuée à l'ensemble des roulements quelle que soit leur activité. Mais, pour nos dirigeants, cette pratique est insupportable. Ils souhaitent une autonomie totale de chaque activité afin de faciliter l'ouverture à la concurrence.

Chaque activité souhaite faire exploser ce système de primes afin de mettre en place son propre système ne reposant sur aucune garantie nationale. Les activités espèrent ainsi pouvoir peser sur le niveau des primes de traction dans le cadre de la concurrence. Une telle perspective ne viendrait qu'aggraver les injustices du système actuel.

Le système actuel génère de trop grands écarts entre les roulements les plus rémunérateurs et ceux qui le sont moins et de fortes disparités sur les niveaux de pensions des ADC.

Aussi, la direction se sert de ce système comme moyen de pression pour faire accepter sa politique de répartition de la charge de travail en favorisant tel ou tel roulement, ce qui le rend particulièrement injuste.



En effet, des roulements ayant un nombre de kilomètres journaliers identiques peuvent voir leurs primes complémentaires placées à des niveaux différents selon la volonté de la direction.

La CGT revendique un système intégrateur, juste et compréhensible par l'ensemble des conducteurs. Chaque ADC doit être en capacité de calculer le montant de sa prime de traction.

Une prime de base garantie journalière doit être incluse, ce qui contribuerait à une meilleure rémunération en cas de maladie ou de blessure hors service.

Cette évolution doit être réalisée sans aucune baisse de prime pour tous les conducteurs.

Bien évidemment, les différents taux composant la prime de traction doivent être augmentés car les primes de traction, tout comme les salaires, subissent un gel depuis plus de cinq années consécutives, alors que la productivité s'accroît. Il n'y a donc eu aucun retour sur la productivité pour l'ensemble des conducteurs.

**Le 24 septembre 2019, mobilisons-nous
pour défendre nos revendications !**

